



Examen OPJ du 26 juin 2020 : suppression de l'épreuve orale.

Suite à la parution du JO n°117 de ce jour, l'épreuve orale pour cette session d'examen OPJ est supprimée.



Par conséquent, l'examen OPJ de cette session se résumera aux 2 épreuves écrites qui se dérouleront le **26 juin 2020.**

